



BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

Martin VIVÈS

COMMUNE DE LE SOLER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SOMMAIRE :

1. GÉNÉRALITÉS	Page 3
2. HORAIRES D'OUVERTURE	Page 4
3. INSCRIPTIONS	Page 4
4. TARIFS	Page 5
5. PRÊTS DE DOCUMENTS	Page 5
6. RETARDS	Page 6
7. RÉSERVATIONS	Page 6
8. CONSULTATION SUR PLACE	Page 7
9. IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES	Page 7
10. CONSULTATION SUR INTERNET	Page 7
11. RESSOURCES NUMÉRIQUES	Page 7
12. CHARTE INFORMATIQUE	Page 8

GÉNÉRALITÉS :

- **La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS de la commune de Le Soler** est un espace public ouvert à tous. Elle a pour mission de favoriser un accès à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue. Elle contribue au développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes.
- **Le personnel** est à la disposition des usagers pour les accompagner à utiliser au mieux les ressources de la Bibliothèque-Médiathèque.
- **Le règlement intérieur** précise les droits et les devoirs des usagers ; le personnel est chargé, sous l'autorité de la direction, de le faire appliquer.
- **L'accès à la Bibliothèque-Médiathèque** sera refusé à toute personne dont la tenue inappropriée ou le comportement pourrait gêner les autres usagers (état d'ébriété, bruit, agressivité, violence, ...).
- **Les animaux ne sont pas admis** dans les locaux de la Bibliothèque-Médiathèque.
- **Il est interdit** de fumer, de distribuer des tracts, d'apposer des affiches, d'introduire des animaux dans la Bibliothèque-Médiathèque. L'utilisation du téléphone portable est tolérée dans le respect des autres utilisateurs et du personnel de la Bibliothèque-Médiathèque.
- **La Bibliothèque-Médiathèque** ne peut être tenue pour responsable des enfants mineurs qui fréquentent le service en l'absence de leurs parents.

1. HORAIRES D'OUVERTURE :

- La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS de la commune de Le Soler sera ouverte au public selon les horaires suivants :

	Matin	Après-Midi
LUNDI	Fermée	
MARDI	10h00/17h30 (en continu)	
MERCREDI	10h00/12h00	14h00/17h30
JEUDI	10h00/12h00	15h30/18h30
VENREDI	Fermée au public Accueil de groupes	15h30/20h00
SAMEDI	9h00/12h00	Fermée
DIMANCHE	Fermée	

Total hebdomadaire	25h30 d'ouverture au public
--------------------	-----------------------------

2. INSCRIPTIONS :

Elles sont nominatives et valables un an. Elles sont réservées aux habitants de la commune de Le Soler et des Pyrénées-Orientales. Les cartes d'abonnés sont délivrées sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, ...) ainsi que de justificatifs permettant de bénéficier du tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, revenu de solidarité active, fonds national de solidarité, personnes en situation de handicap).

Pour toute inscription d'un mineur, le responsable légal devra signer les documents relatifs à l'inscription.

Les familles ou adultes responsables doivent signer une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans.

Les professionnels de l'enfance et de l'éducation responsables d'une classe ou d'un groupe peuvent obtenir gratuitement une carte « Collectivités » (services municipaux de l'enfance, écoles primaires publiques et privées, collège, ...) qui leur permet d'emprunter des ouvrages jeunesse pour leur groupe. Cette carte est réservée aux personnes travaillant sur la commune ; elle est valable un an et les documents empruntés sont sous la responsabilité du titulaire de la carte « Collectivités ».

Tout changement d'adresse doit être signalé. En cas de perte de la carte d'abonné, un seul duplicata gratuit pourra être fait pour la durée de l'inscription initiale.

3. TARIFS :

3.1. Tarifs abonnement Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS :

Usagers résidant sur la commune de Le Soler	16,00 €
Usagers résidant hors de la commune de Le Soler	23,00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes à autonomie réduite, étudiants, personnes de + de 70 ans	5,00 €
Jeunes (jusqu'à 18 ans révolus)	Gratuit

3.2. Tarifs abonnement Carte Réseau des Médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole (Communauté Urbaine) :

Usagers résidant dans une commune de la Communauté Urbaine	18,00 €
Usagers résidant hors de la Communauté Urbaine	30,00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes à autonomie réduite, étudiants, personnes de + de 70 ans	8,00 €
Jeunes (jusqu'à 18 ans révolus) après application du tarif communal	Gratuit

4. PRÊTS DE DOCUMENTS :

Le prêt de documents est réservé exclusivement aux abonnés. Il ne peut se faire que sur présentation de la carte d'adhérent en cours de validité. Aucun document ne sera prêté si la cotisation n'est pas à jour.

Les ouvrages portant une pastille rouge, les numéros en cours des revues, sont exclus du prêt.

Le prêt d'un document peut être renouvelé une fois si la date limite de restitution n'est pas dépassée (à l'exception des nouveautés et des ouvrages réservés). L'abonné est responsable de sa carte et des documents empruntés avec elle.

En cas de perte ou de détérioration des documents empruntés, le titulaire de la carte doit, à ses frais, les remplacer, prioritairement, ou fournir des documents équivalents sur les indications du personnel.

Conditions de prêt Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS :

- **Prêts Jeune Public et Public Adulte :**

6 livres, 3 revues pour une durée de quatre semaines, prolongeable de quatre semaines.

- **Titulaire de la carte « Collectivités » :**

40 ouvrages destinés à la jeunesse pour une durée de six semaines, prolongeable de trois semaines.

Conditions de prêt Carte Réseau (Communauté Urbaine) :

L'abonnement réseau a une durée renouvelable, de date à date, et permet d'emprunter des documents selon le quota maximal suivant :

16 livres, 8 revues, 5 DVD, 4 CD, 1 liseuse pour un mois.

Chaque bibliothèque prêter les types de documents dont elle dispose, dans la limite du nombre de documents défini dans son règlement communal.

Seul le seuil maximal par cumul d'emprunts dans les différentes bibliothèques est défini dans le logiciel de gestion des bibliothèques.

La durée de prêt des documents est fixée à un mois, prolongeable d'un mois supplémentaire, dès lors que les documents ne sont pas réservés pour un autre abonné ou qu'il ne s'agisse pas de nouveautés.

Les retours de livres se feront dans les bibliothèques/médiathèques où les documents ont été empruntés.

5. RETARDS :

Si les délais de prêt ne sont pas respectés, une lettre ou un courriel de rappel est envoyé.

Après deux rappels, les droits de l'abonné sont suspendus jusqu'à restitution de l'ensemble des documents empruntés.

6. RÉSERVATIONS :

Les réservations peuvent s'effectuer sur place, par courriel, par téléphone ou sur le portail des Médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole. Elles ne peuvent être effectuées que sur des documents prêtés au moment de la réservation.

Les abonnés peuvent effectuer jusqu'à deux réservations simultanées de documents. Les documents réservés sont gardés 15 jours ; passé ce délai, ils sont remis en circulation.

7. CONSULTATION SUR PLACE :

La consultation sur place des livres et revues est libre et gratuite. Il est formellement interdit d'annoter, déchirer, salir les documents mis à disposition.

8. IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES :

La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS propose à l'ensemble des usagers un service d'impressions et de photocopies aux heures d'ouverture au public. Les impressions pourront être effectuées par l'utilisateur lui-même via les postes publics mis à sa disposition et les photocopies seulement à l'accueil par le personnel de la médiathèque.

Seules les impressions et photocopies, directement liées à l'emploi, ne sont pas concernées par les tarifs appliqués et bénéficient d'une gratuité.

Les associations solériennes bénéficient également d'une gratuité pour toutes impressions et photocopies, sous la condition qu'elles fournissent le papier à l'accueil au personnel de la médiathèque.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| ○ Format A4, en noir et blanc ou en couleur | 0,20 cts |
| ○ Format A3, en noir et blanc ou en couleur | 0,40 cts |

9. CONSULTATION SUR INTERNET :

La consultation sur Internet est gratuite et soumise à des conditions générales d'utilisation fixées par le conseil municipal et définies dans la charte numérique.

La consultation sur Internet pour les jeunes de moins de 18 ans est soumise à la signature d'une autorisation parentale par les familles ou adultes responsables.

10. RESSOURCES NUMÉRIQUES :

Les adhérents pourront, sur place ou chez eux, se connecter au Portail des médiathèques de perpignan Méditerranée Métropole et bénéficier des ressources numériques qu'il propose :

- Accès au catalogue de la médiathèque et à l'agenda culturel
- Accès au compte adhérent (réservations, prolongations, prêts en cours, ...)
- Téléchargement de 6 livres numériques et 3 films en VOD par mois (offre qui s'ajoute aux prêts effectués sur place)

- Musique, presse, bandes-dessinées et jeux vidéo en ligne
- Auto-formations et soutien scolaire

11. CHARTE INFORMATIQUE :

○ Article 1 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du matériel informatique et du service de consultation d'internet proposé par la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS de la commune de Le Soler.

Le service de consultation d'internet, permet à l'utilisateur de se connecter à Internet depuis les postes publics prévus à cet effet, situés dans les différents espaces de la médiathèque, ainsi qu'à partir de la connexion WIFI disponible à l'intérieur du bâtiment équipé de cette technologie.

○ Article 2 – Matériel Informatique

Le parc informatique et la connexion à Internet sont gratuits (adhérents et non adhérents). Aucun document ne pourra être enregistré sur les postes informatiques. Durant l'utilisation des postes fixes, les utilisateurs pourront enregistrer les documents créés/consultés sur leur clef USB personnelle. Aucune clef USB ne sera prêtée par le service. Les utilisateurs veilleront à fermer leur compte personnel après chaque utilisation.

○ Article 3 – Accès au Service

L'utilisation du parc informatique (5 postes publics) et la consultation sur Internet sont accessibles durant les heures d'ouverture de la médiathèque au public. Pour accéder au service, l'utilisateur est tenu d'obtenir un identifiant et un mot de passe (ci-après désignés « Codes d'accès ») auprès du personnel de la médiathèque. Ces codes d'accès sont valables un an et sont renouvelables. Pour l'obtenir, l'utilisateur se verra demander soit une carte « adhérent » en cours de validité, soit une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

L'acceptation des conditions générales d'utilisation permet l'ouverture du compte utilisateur et la délivrance des codes d'accès, et donne droit à un crédit de temps de consultation sur Internet établi de la façon suivante sur poste fixe et par connexion WIFI :

- | | |
|---------------|-------------------|
| - Adultes | 3 heures par jour |
| - Adolescents | 2 heures par jour |
| - Enfants | 1 heure par jour |

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions d'utilisation.

L'enregistrement sur clef USB personnelle est possible sur tous les postes informatiques mis à leur disposition. Les utilisateurs devront veiller à se déconnecter après chaque utilisation.

○ Article 4 – Cadre d'utilisation du Service

L'utilisateur des postes de consultation doit s'engager à respecter les points suivants :

- L'utilisation d'Internet est axée sur la recherche d'information, la consultation de sites Web et la consultation du courriel ;
- La consultation de sites non conformes à la législation française ou à caractères tendancieux (incitation à la violence, à la haine raciale, apologie de pratiques illégales, ...) est interdite.

Dans ce but, la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS utilise un système de filtrage des pages Internet, qui bloque certaines catégories de sites Web. L'utilisateur s'engage à ne pas tenter, par quelque moyen que ce soit, d'outrepasser ce filtrage. A tout moment, le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'élargir ou de restreindre la liste des sites bloqués.

○ Article 5 – Engagements et responsabilités de l'utilisateur

5.1 Codes d'accès au Service

Les codes d'accès permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter à Internet sont personnels et confidentiels. L'utilisateur s'engage à conserver ces codes secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Par l'utilisation de ces codes d'accès, l'utilisateur dispose d'un accès personnalisé et exclusif au Service. Il s'interdit donc de le céder à des tiers.

Tout accès au Service résultant de l'utilisation des codes d'accès de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier, la médiathèque déclinant toute responsabilité de ce chef. En cas de perte de ses codes d'accès, l'utilisateur devra s'adresser au personnel de la médiathèque qui lui en délivrera un nouveau. En cas de perte des codes, seuls deux nouveaux codes seront délivrés par année.

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la médiathèque ou à des tiers du fait de son utilisation propre au Service. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de ses codes d'accès. Toute utilisation du Service effectuée en utilisant les codes d'accès de l'utilisateur est réputée avoir été faite par lui-même, sauf preuve contraire.

5. 2 Obligations spécifiques liées à Internet

S'agissant de l'utilisation d'Internet, l'utilisateur est informé que l'Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. L'utilisateur s'interdit donc de transmettre sur l'Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle, littéraire ou artistique.

L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS met par ailleurs en garde l'utilisateur sur la nature et la diversité des contenus disponibles sur le réseau Internet, lesquels peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

○ Article 6 – Sécurité

Une protection absolue contre les intrusions ou les écoutes illicites ne peut être garantie. La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS décline toute responsabilité concernant de tels événements.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur des postes fixes du Service ainsi que d'ordinateurs, smartphones ou tablettes personnelles de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son ordinateur portable personnel, préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

L'utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

L'utilisateur reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature (code de carte de crédit, ...) qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'utilisateur ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

○ Article 7 – Engagements et responsabilité de la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS de la commune de Le Soler

La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS met tout en œuvre pour assurer l'accès continu au Service. Elle ne saurait être tenue responsable, en cas de préjudice issu du blocage par le système de filtrage d'un site Web.

La médiathèque n'est pas responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, et des dispositions légales applicables en la matière, la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, la Bibliothèque-médiathèque Martin VIVÈS se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'utilisateur susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, légales, d'éthique et de déontologie. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites sur le réseau Internet. La Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service par l'utilisateur, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie des destinataires de mails par du publipostage sauvage ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

La responsabilité de la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS ne peut être engagée, dans les cas légitimes suivants :

- En cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement d'une carte réseau WIFI avec le Service ;
- En cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement avec des systèmes de messagerie ou avec des applications mises en place et/ou exploitées par des tiers ;
- En cas de mauvaise utilisation du Service par l'utilisateur ;
- En cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de tout dysfonctionnement ;
- En cas de non-respect par l'utilisateur de ses obligations ;
- En cas d'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise ;
- En cas d'utilisation du service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol des codes d'accès, et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée ;
- En cas de perturbations ou d'interruptions ;
- En cas de force majeure.

A l'occasion des présentes, la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer l'utilisateur à des tiers.

○ Article 8 – Suspension et fermeture des comptes

En cas de non-respect par l'utilisateur de ses responsabilités et engagements cités à l'article 4 des présentes conditions générales, la médiathèque se réserve le droit de suspendre et de résilier l'accès au Service sans que l'utilisateur ne puisse lui demander une quelconque indemnité.

○ Article 9 – Données non personnelles et informations nominatives

Conformément à l'article L. 34-1 du Code des postes et communications électroniques, modifié par la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 (« relative à la lutte contre le terrorisme ») et l'article R10-13 du Code des postes et des communications électroniques crée par décret n°2006-358 du 24 mars 2006 qui imposent une obligation de conservation des données de connexion, la Bibliothèque-médiathèque Martin VIVÈS enregistrera les URL consultées ainsi que certaines données personnelles de l'utilisateur comme le nom, le prénom, le type et le numéro de la pièce d'identité présentée lors de l'inscription au Service, le type de navigateur utilisé et le lieu d'où l'utilisateur s'est connecté au Service. Ces informations resteront entièrement confidentielles et ne seront fournies qu'aux autorités compétentes dans le cadre de la loi existante.

Conformément à la réglementation sur la conservation des données personnelles, les données de navigation seront détruites 12 mois après collecte. Il est possible que dans le cadre de l'utilisation du Service, la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS recueille pendant la durée et pour les besoins dudit Service, des données relatives au trafic généré par l'utilisateur et procède au stockage, à la conservation et au traitement des données de communications effectuées, ce que l'utilisateur accepte.

D'autre part, et dans l'hypothèse de recueil de données nominatives par la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS cette dernière prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité desdites informations qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Seul le Droit Français est applicable.

Fait à Le Soler,

Le ____ / ____ / 20 ____

Je soussigné(e) NOM _____ Prénom _____

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Martin VIVÈS et m'engage à le respecter en tous points.

Signature de l'adhérent